Alès : de peur qu'elle ne porte plainte pour discrimination, une prof non-voyante a surveillé le BEPC

01/07/2015 à 9h44

Cette professeur de musique en collège s'est retrouvée dans une situation impossible. Ubuesque.



Caroline Bouffard enseigne depuis vingt ans. Cette professeur de musique du collège Jean-Moulin enseigne à temps partiel. Si son handicap, Mme Bouffard est non-voyante, l'oblige à avoir une assistante pour faire cours, c'est bien elle l'enseignante, et à part entière. Mais qu'elle n'a pas été sa surprise de se voir convoquer pour surveiller les épreuves écrites du brevet des collèges !

"C'est idiot de me demander çà, je ne peux bien sûr rien faire"

> *"Là, je suis complètement inefficace, c'est idiot de me demander çà, je ne peux bien sûr rien faire. On ne me l'avait*

d’ailleurs jamais demandé, mais là, le principal adjoint m’a expliqué qu’il devait le faire sans quoi, je pourrais me retourner contre l’établissement pour discrimination ! C’est aberrant. Je ne suis pas quelqu’un de procédurier et je m’attendais à un peu plus de compassion et d’humanité !”

Caroline Bouffard rappelle que tous les professeurs ne sont pas convoqués pour le brevet et qu’il n’y avait donc aucune obligation de la convoquer elle. Après discussion, Mme Bouffard a dû faire acte de présence durant deux heures (au lieu de quatre) avec son assistante qui, elle, a dû en effet surveiller.

Du côté du rectorat et de son directeur de cabinet, Laurent Thieffaine, on explique qu’elle a été “convoquée au même titre que d’autres professeurs sans différenciation. Elle travaille tous les jours avec une auxiliaire donc c’était la même chose pour la surveillance. De plus, il y a toujours deux professeurs qui sont présents dans une salle d’examen. Là, ils étaient trois avec l’auxiliaire”.

Midi Libre